

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 août 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Sylvain Tousignant
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2010-886-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2010-887-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2010-888-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 AOÛT 2010

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 18 août 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2010-889-DEC ÉTATS FINANCIERS 2009 / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne a fait parvenir une copie de ses états financiers pour son exercice terminé le 31 décembre 2009, lesquels montrent un déficit de 1 059 488\$, une contribution de la SHQ au montant de 953 539\$ et une contribution de la CMM au montant de 105 949\$;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne.

CE-2010-890-REC RÉSOLUTION / MRC LES MOULINS / APPUI À LA MRC DE MATAWINIE / TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES PROGRAMME PRECO (PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES)

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins datée du 10 août 2010 à l'effet d'appuyer la MRC de Matawinie dans sa demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de réviser les

délais imposés pour la réalisation des travaux et l'envoi des réclamations dans le cadre du programme PRECO ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'adopter une résolution par laquelle la Ville de Terrebonne appuie la MRC de Matawinie relativement au report des délais imposés pour la réalisation des travaux et l'envoi des réclamations dans le cadre du programme PRECO.

**CE-2010-891-DEC RÉSOLUTION / VILLE DE BOISBRIAND / APPUI /
CRÉATION DU PARC ÉCOLOGIQUE DE L'ARCHIPEL
DE MONTRÉAL**

ATTENDU la résolution de la Ville de Boisbriand datée du 3 août 2010 concernant la création du parc écologique de l'archipel de Montréal ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la résolution de la Ville de Boisbriand datée du 3 août 2010 afin d'appuyer la création du parc écologique de l'archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel.

**CE-2010-892-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 835 765,03\$ préparée le 19 août 2010.

**CE-2010-893-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 126 608,10\$ préparée le 19 août 2010.

**CE-2010-894-DEC OFFRE DE SERVICES / PROGRAMME D'AIDE AUX
EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE / PROACT
SOLUTIONS HUMAINES INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES INC. pour mettre en œuvre et gérer le programme d'aide aux employés de la Ville de Terrebonne pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011, le tout pour un montant n'excédant pas 20 110\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0252 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES INC.

**CE-2010-895-REC LETTRE D'ENTENTE 2010-02 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU QUE des enquêtes administratives ont été menées dans les dossiers numéros 148-1 100112-003 (non-accomplissement du travail assigné – non

respect du secteur de patrouille – rapports d’activités quotidiennes inexacts), 148-1 100119-010 (contravention aux directives concernant le C.R.P.Q.) ;

ATTENDU QUE le policier visé a été cité en discipline dans les dossiers numéros 148-1 100112-003 et 148-1 100119-010 ;

ATTENDU toutefois que des discussions ont été entreprises avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. dans ces quatre (4) dossiers ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l’effet d’autoriser la signature de la lettre d’entente numéro 2010-02 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d’autoriser la signature de la lettre d’entente numéro 2010-02 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant les dossiers numéros 148-1 100112-003 et 148-1 100119-010.

CE-2010-896-REC LETTRE D’ENTENTE 2010-05 / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 (COLS BLEUS) / APPLICATION DE L’ARTICLE 11.02 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU les dispositions de l’article 11.02 de la convention collective intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus) relativement au niveau d’effectifs réguliers ;

ATTENDU le départ de M. Jacques Dancose le 21 mai 2010 ;

ATTENDU l’affichage du poste de commis-magasinier en date du 7 juin 2010 ;

ATTENDU le départ de M. André Ouimet le 20 août 2010 ainsi que le départ de M. Richard Philippe le 31 août 2010 ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l’entretien du territoire, à l’effet d’autoriser la signature de la lettre d’entente numéro 2010-05 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d’autoriser la signature de la lettre d’entente numéro 2010-05 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus) concernant l’application de l’article 11.02 de la convention collective.

CE-2010-897-DEC NOMINATION / HOMME DE MAINTENANCE / SERVICE DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION DE L’ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l’affichage du poste d’homme de maintenance au service des parcs et espaces verts à la Direction de l’entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l’entretien du territoire, de nommer M. Jocelyn Grimard au poste d’homme de maintenance au service des parcs et espaces verts à la Direction de l’entretien du territoire à compter du 30 août 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2010-898-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS C / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Claude Aubertin au poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 30 août 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2010-899-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR COMMISSIONNAIRE /
SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur commissionnaire au service des approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Réjean Poirier au poste de chauffeur commissionnaire au service des approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 1^{er} septembre 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2010-900-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS C / SERVICE DE LA VOIRIE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jean Poulin au poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 30 août 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2010-901-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'UNE PINCE DE
DÉSINCARCÉRATION « HOLMATRO » ET
ACCESSOIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'une pince de désincarcération « Holmatro » et accessoires (SOU-2010-87);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 août 2010 à 11 h 03, à savoir :

	Total « A »	Total « B »	Grand total
HQ Distribution	37 213,76\$	(2 370,38\$)	34 843,38\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie HQ Distribution s'est avérée conforme selon le rapport daté du 16 août 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la compagnie **HQ DISTRIBUTION**, datée du 27 juillet 2010, pour l'acquisition d'une pince de désincarcération « Holmatro » et accessoires, incluant l'échange de l'ensemble de désincarcération « Hurst », le tout pour un montant de 30 869\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement de la Ville de Terrebonne et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0250 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-902-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION FORD F-450
SUPER DUTY AVEC BENNE BASCULANTE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un camion Ford F-450 Super Duty avec benne basculante (SOU-2010-105);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 août 2010 à 11 h 01, à savoir :

P.E. Boisvert Auto ltée	63 746,16\$
Terrebonne Ford inc.	64 240,55\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie P.E. Boisvert Auto ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 août 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **P.E. BOISVERT AUTO LTÉE**, datée du 13 août 2010, pour l'achat d'un camion Ford F-450 Super Duty avec benne basculante, le tout pour un montant de 56 475\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 469. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0251 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-903-DEC ACQUISITION / RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE
D'ANGORA / M. PIERRE GUILBAULT ET MME
THÉRÈSE GUILBAULT / LOT 4 435 395**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement numéro 364, la Ville de Terrebonne a autorisé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, du lot numéro 4 435 395 du cadastre du Québec, propriété de M. Pierre Guilbault et Mme Thérèse Guilbault;

ATTENDU QU'en date du 17 août 2010, Me André Bourgeois, avocat, de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., transmettait à la Ville de Terrebonne l'offre de vente du lot numéro 4 435 395 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 176,6 m², acceptée par M. Pierre Guilbault et Mme Thérèse Guilbault, le tout pour un montant de 1\$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accepter l'offre de vente en faveur de la Ville de Terrebonne et d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété ou tout autre document nécessaire par M. Pierre Guilbault et Mme Thérèse Guilbault en faveur de la Ville du lot numéro 4 435 395 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 176,6 m², pour un montant de un (1\$) dollar, à être pris à même les fonds du règlement numéro 364.

Que les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2010-904-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN /
PARTICIPATION DES JOUEURS DE HOCKEY DE SAINT-
ROCH-DE-L'ACHIGAN AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU
HOCKEY MINEUR DE LA PLAINE**

ATTENDU l'entente entre l'Association du hockey mineur de Saint-Roch-de-l'Achigan, l'Association du hockey mineur de La Plaine et la Ville de Terrebonne permettant aux résidents de cette municipalité de participer aux activités de hockey mineur de La Plaine aux mêmes conditions que les résidents de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la demande de l'Association du hockey mineur de Saint-Roch-de-l'Achigan afin que cette entente soit maintenant signée directement entre la Ville de Terrebonne et la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, et ce, afin de faciliter la gestion administrative ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan régissant la participation des résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan au sein de l'Association du hockey mineur de La Plaine.

**CE-2010-905-DEC DEMANDE DE SUBVENTION / ASSOCIATION DE
PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE-21 LANAUDIÈRE**

ATTENDU la demande d'aide financière, datée du 14 juillet 2010, faite par l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière afin de défrayer une partie des coûts pour asphaltier le stationnement de leur nouvel emplacement ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déjà supporté le projet du nouvel emplacement de l'organisme via une subvention à l'achat de matériel d'animation ;

ATTENDU QU'un seul programme de subvention pourrait répondre à un tel projet (Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment) ;

ATTENDU QUE l'organisme ne répond pas à une des conditions d'admissibilité de ce programme, soit que le lieu physique du projet doit se retrouver sur le territoire de la Ville de Terrebonne – leur nouvel emplacement se trouve dans la Ville de Mascouche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que l'organisme soit informé de la non-admissibilité de leur demande dans le cadre des programmes de subventions disponibles.

CE-2010-906-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h50.